

Precisions pour marc concernant les biens de mon pere

Par meynent, le 04/07/2008 à 16:10

Bonjour,

J'ai bien eu votre réponse concernant la possibilité pour mon père de me laisser 50% sur sa maison par rapport à mes deux frères.

Par contre à part une veille voiture et du mobilier, il n'a aucun autre biens!

Esct-ce toujours possible?

Merci.

Par Visiteur, le 04/07/2008 à 18:35

Les règles que j'évoquais sont celles en vigueur pour le patrimoine, donc pour ce qui existe...la maison, les économies...s'il n'y a que cela.

Vous êtes réservataire pour 25% et votre Père peut vous avantager en vous léguant la quotité disponible (25%) si tel est son souhait.

Très cordialement

Par meynent, le 04/07/2008 à 22:34

Merci pour vos renseignements;

Codialement, Frédérique.